

**Durée :** 2 jours.

**Public :**

Responsable formation, assistant (e) formation. Dernière MAJ : Avril 2024

**Objectifs :**

Construire un plan de développement des compétences articulé sur les projets de l'entreprise et centré sur les besoins en développement des salariés. Maîtriser la démarche, de l'étude des besoins à la réalisation et à l'évaluation des actions.

**Pré-requis :**

Etre en charge du plan de développement des compétences.

**Méthodes :**

Alternance entre exposés théoriques et pratiques, mini-sketches, jeux pédagogiques, mise en situation sous la forme de simulations, exercices et auto diagnostics.

**Évaluation :**

L'évaluation des acquis se fait tout au long de la session au travers des multiples exercices, mise en situation et étude de cas à réaliser. Le formateur remet en fin de formation une attestation avec les objectifs acquis ou non par le stagiaire.

Dernière MAJ : Avril 2024

## Identifier les dispositifs d'accès à la formation

Le plan de développement des compétences  
Le Compte personnel de Formation (CPF)  
La période et le contrat de professionnalisation  
Le contrat d'apprentissage  
Les dernières évolutions législatives  
Réforme et actualités

S'assurer que les organismes partenaires sont certifiés

## Définir les objectifs du plan de développement des compétences et les indicateurs de suivi

Cohérence avec les objectifs stratégiques de l'entreprise  
Objectifs en termes d'amélioration des compétences et des performances, d'adaptation des organisations, de mobilité du personnel  
Définition des critères de réussite et des modalités de validation  
Choix de la pédagogie : Présentiel, Classe virtuelle, Micro-Learning, hybride

Proposer les certifications éligibles France Compétences

## Elaborer le projet de plan de développement des compétences

Définir les orientations formation  
Analyser les besoins collectifs et individuels  
Chiffrer les actions de formation demandées  
Optimiser l'organisation prévisionnelle des actions  
Piloter les arbitrages, en fonction des priorités  
Définir les actions CPF, PLAN et les priorités  
Les actions collectives et financement mutualisés  
L'optimisation budgétaire avec les OPCO, enveloppes spécifiques

## Communiquer et faire valider le plan de développement des compétences

Responsabiliser les parties prenantes  
Planifier la mise en oeuvre du plan  
Présenter visuellement les tendances et les objectifs  
Communiquer les informations légalement exigibles  
Se préparer à la négociation lors de la consultation du CSE  
Validation par les directions d'entreprises et les services fonctionnels de la formation

## Evaluer les effets des dispositifs de formation

Évaluation des acquis des formations : connaissances nouvelles, savoir-faire acquis et comportements améliorés  
Évaluation de la satisfaction des stagiaires : atteinte des objectifs annoncés, réponse aux attentes exprimées, motivations nouvelles pour l'action et le changement  
Évaluation du déroulement du plan de formation : évaluation qualitative (des stagiaires, des responsables, des partenaires sociaux) et valuation quantitative (respect des délais, des effectifs, atteinte des objectifs globaux)